

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 20 avril 2016

Président	:	M. Lionel WINKLER
Secrétaire	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M. Julien KUNDERT
		M. Edgar SCHNEIDER
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 20 avril 2016 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux – Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

0. Préambule

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2016

2. Communications du Bureau notamment sur la composition

- 2.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la pétition de l'Association des intérêts de Clarens pour la sauvegarde du bâtiment de l'Ermitage. (Date de la commission : le lundi 2 mai 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

3. Correspondance

4. Communications de la Municipalité

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Préavis de la Municipalité :

- 6.1 No 06/2016 relatif aux comptes 2016 du Fonds culturel Riviera. (Date de la séance intercommunale : le mardi 26 avril 2016 à 18 h. 30 à Jongny) ;
- 6.2 No 07/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'750'000.- au maximum pour la construction et l'aménagement d'un parking d'échange avec une interface transports publics à Chailly. (Date de la séance de commission : le lundi 25 avril 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

- 6.3 No 08/2016 relatif à l'amélioration de la desserte en transports publics des lignes desservant Chailly et l'autorisation de porter au budget de l'année 2017 et suivantes le montant de CHF 927'000.- nécessaire à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale. (Date de la commission : le lundi 25 avril 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

7. Rapport

- 7.1 No 09/2016 relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera. (Pour rappel, la séance intercommunale d'information s'est tenue le mardi 12 avril 2016 à 19 h. 00 - date de la commission : le jeudi 28 avril 2016 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

8. Développement (s) des motions et des postulats

- 8.1 Postulat de Mme la Conseillère communale Anne Saito « Pour l'aménagement de jardins communautaires à Montreux ».

9. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

10. Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

M. le Président Lionel Winkler déclare qu'il est 20h00, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre place et donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, je vous souhaite la bienvenue à cette séance de ce soir.

Je souhaite également la bienvenue à la Municipalité in corpore, ainsi qu'à M. Olivier Rapin, Secrétaire municipal.

Je salue également notre fidèle public, que je remercie de l'intérêt qu'il porte aux travaux de notre Conseil.

Mesdames et Messieurs, vous avez été valablement convoqués avec l'ordre du jour établi. En espérant que chacune et chacun ait signé la liste de présence, si ce n'était pas le cas, je vous prie de le faire maintenant, je constate que le quorum est d'ores et déjà atteint avec la présence de 86 Conseillères et Conseillers, l'assemblée peut donc valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et de Conseillers se sont excusés. La liste figurera dans le prochain procès-verbal ».

Présence :

86 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mme Madeleine Müller, MM. Julien Chevalley, Bassam Degerab, Alioune Diop, Grégoire Furrer, Angelo Giuliano, Bernard Gret, Patrick Grognoz, Charles Meichtry, Francis Niquille, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Gilles Marco, Sassenithiran Vairavanathar.

M. le Président demande si l'ordre du jour suscite une remarque, ce qui n'est pas le cas. On passe donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2016

La discussion est ouverte.

M. Christian Gagnat demande une modification du procès-verbal de la dernière assemblée. Il avait excusé M. Marcel Jost et celui-ci figure par erreur dans les non excusés.

M. Franco Meichtry informe M. le Président que le procès-verbal du 23 mars 2016, plus précisément le chiffre 6.3, préavis relatif à la révision des statuts du SIGE, ne correspond pas aux discussions du Conseil, spécialement les propos de M. le Municipal Caleb Walther.

Il demande que sa parole soit fidèle à l'enregistrement, tout l'enregistrement, rien que l'enregistrement. Un grand écart pareil sur la loi vaudoise des abattoirs publics de 2005 cela mérite d'être retranscrit juste.

Pour son compte, M. Franco Meichtry refuse ce procès-verbal.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Franco Meichtry et déclare que l'on prend bonne note de ses commentaires. Le texte correspond parfaitement à l'enregistrement, néanmoins on va quand même contrôler à nouveau ce texte-là, cette partie-là, pour la bonne forme et pour aller dans le sens de M. Meichtry.

Malgré tout M. le Président reste persuadé que le texte correspond parfaitement à l'enregistrement, mais il le répète, on va contrôler à nouveau cela.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote à main levée du procès-verbal du 23 mars 2016.

Le procès-verbal est accepté à une très large majorité avec 4 abstentions.

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme Charlotte Chevallier pour sa rédaction.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

2.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la pétition de l'Association des intérêts de Clarens pour la sauvegarde du bâtiment de l'Ermitage. (Date de la commission : le lundi 2 mai 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis intercommunal :

Présidence UDC : M. René Chevalley

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Ihab Al Jundi, Florian Chiaradia, Vincent Haldi, Ahmad Jahangiri, Daniel Manzini, Michel Posternak, Kastriot Ramiqi, Pierre-André Spahn.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'avec un peu de retard il a dû faire une modification dans son agenda et la date de la commission ne lui convient plus. Peut-il demander à la commission de se réunir à la fin de la séance pour essayer de trouver une autre date ?

M. le Président Lionel Winkler déclare que son appel a été entendu, la commission se retrouvera en fin de séance.

M. le Président a d'autres communications du Bureau.

Le Bureau a appris, hier après-midi, que le Service des Affaires Intercommunales a agendé une séance de la commission intercommunale de la CIEHL, concernant le préavis relatif à la gestion et aux comptes 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), au mercredi 27 avril 2016 à 18 h. 30 à Jongny.

Ce préavis ne sera formellement déposé par la Municipalité que lors de notre prochaine séance du mois de mai. M. le Président doit donc anticiper la transmission des informations, et il demande donc à nos délégués à la CIEHL de bien vouloir passer vers lui, en fin de séance également, afin qu'il leur remette les informations nécessaires pour la séance du 27 avril.

Le Bureau informe également le Conseil que la procédure de recrutement pour le remplacement de nos secrétaires du Conseil se poursuit. 3 dossiers de candidatures sont parvenus au Bureau. Le Bureau du Conseil a pris connaissance de ces dossiers et tous les candidats ont été précisément informés sur le cahier des charges des fonctions.

Une délégation du Bureau, de la CCO et du service des ressources humaines de la Commune auditionnera chacun des 3 candidats lundi prochain en vue d'une sélection définitive.

M. le Président pense qu'il sera en mesure de présenter au Conseil les candidats retenus pour ce poste de secrétaire du Conseil communal et de secrétaire adjointe lors de notre prochaine séance.

Il rappelle que la décision finale appartiendra au Conseil communal de la législature 2016 - 2021 lors de la séance d'assermentation du 15 juin prochain.

Et pour terminer, comme annoncé par mail, M. le Président Lionel Winkler souhaite rencontrer les Président de partis et les Présidents de groupes quelques minutes en fin de séance, justement en vue de cette séance d'assermentation.

C'est tout pour les communications du Bureau.

3. CORRESPONDANCE

On a reçu une correspondance adressée au Conseil communal. Elle émane de M. et Mme Marc et Marlyse Jeanneret, habitant à Onex, et concerne les taxes sur les résidences secondaires. M. le Président en donne lecture. Une copie de ce courrier a été également envoyée à M. Emmanuel Gétaz. Ce courrier sera annexé au procès-verbal. (Annexe 1)

Il n'y a pas d'autres correspondances à ce jour.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu deux communications écrites de la Municipalité.

Il n'y a pas d'autres communications.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Aucun postulat et aucune motion n'ont été déposés. Deux interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président. Elles seront traitées au point 9 de l'ordre du jour.

La 1^{ère} interpellation émane de Mme Susanne Lauber Fürst, dont le titre est : « Conférence des Syndics de la Riviera ».

La 2^{ème} interpellation émane de M. Tal Luder et s'intitule : « Marché itinérant et maraîchers errants ».

6. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

6.1 No 06/2016 relatif aux comptes 2016 du Fonds culturel Riviera. (Date de la séance intercommunale : le mardi 26 avril 2016 à 18 h. 30 à Jongny) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce préavis est transmis à nos délégués au Fonds culturel Riviera, à savoir MM. José Jorge et Bernard Tschopp.

Les deux préavis suivants, 07/2016 et 08/2016, seront traités par la même commission. En effet, même si les objets sont différents et que la nature même des travaux présentés dans les deux préavis diffèrent également, le rapprochement thématique et géographique des deux objets et leur interaction quant à la finalité des projets permettent d'apporter les mêmes informations nécessaires au traitement de ces deux préavis et ainsi, accessoirement, d'économiser les agendas de chacun.

La commission présentera néanmoins deux rapports distincts, s'agissant, comme M. le Président l'a dit, de deux objets distincts et donc de deux préavis spécifiques.

La date de la commission est agendée au mardi 25 avril 2016 à 19 h. 00, à la rue de la gare 30 à Montreux.

6.2 No 07/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'750'000.- au maximum pour la construction et l'aménagement d'un parking d'échange avec une interface transports publics à Chailly. (Date de la séance de commission : le lundi 25 avril 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous saluons le dépôt de ce préavis. Les Verts avaient, par le passé, combattu le gigantisme de la vision de la Municipalité concernant le parking d'échange projeté à l'époque, dénonçant qu'il était sans commune mesure avec les besoins, et engendrant une dépense de près de 12 millions ! Nous avons, à l'époque, eu raison vu que maintenant si le projet initial comptait 372 places, aujourd'hui seules 152 sont à l'étude.

En effet, il est essentiel de penser cet aménagement en fonction d'une politique globale du stationnement. Jusqu'ici, priorité a été mise pour construire les places de parc à l'intérieur de la ville. C'est peut-être une politique discutable, mais ceci est un autre débat. Le fait est que ces parkings existent, et que l'inauguration d'ailleurs du dernier de ceux-ci ne remonte qu'à l'automne, et affichent finalement, en temps ordinaire, en tout cas une bonne centaine de places de libre.

Ce que l'on nous propose ici tient donc du pragmatique et ceci nous l'apprécions. Le projet tel que présenté est intelligemment pensé pour permettre une mise en œuvre par étapes, avec chaque fois une évaluation des besoins et de la situation. Cet aménagement est également un exemple au niveau de l'anticipation, puisque lors de l'implantation de la déchèterie, les travaux en avaient déjà tenu compte. Couplé avec une politique du stationnement ciblée et un réseau de bus performant, tel que présenté dans le prochain préavis que nous aurons en discussion préalable ce soir, Montreux possèdera enfin un parking d'échange efficace qui, souhaitons le, jouera parfaitement son rôle. Ce qui encore une fois, de surcroît, nous évitera également un gouffre de 12 millions...

Je vous remercie ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

6.3 No 08/2016 relatif à l'amélioration de la desserte en transports publics des lignes desservant Chailly et l'autorisation de porter au budget de l'année 2017 et suivantes le montant de CHF 927'000.- nécessaire à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale. (Date de la commission : le lundi 25 avril 2016 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président communique la composition de la commission qui va traiter ces deux préavis :

Présidence ML : M. Tal Luder

Membres : MM. Christian Allenbach, Patrick Aubort, Felice Calvo, Bruno Femia, Joe Filippone, Jean-Marc Forclaz, Christian Gaignat, Anthony Huys, Pierre-André Spahn.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7. RAPPORT

7.1 No 09/2016 relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, en réponse complémentaire et définitive à

l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera. (Pour rappel, la séance intercommunale d'information s'est tenue le mardi 12 avril 2016 à 19 h. 00 - date de la commission : le jeudi 28 avril 2016 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Une commission avait été nommée par anticipation lors de notre dernière séance afin qu'elle puisse suivre une séance d'information régionale organisée le 12 avril dernier.

La discussion préalable est ouverte.

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Lors de la séance d'information régionale du 12 avril 2016 en relation avec la présentation du Rapport d'étude sur la faisabilité, nous avons appris que l'étude était largement basée sur une enquête effectuée par l'entremise M.I.S. Trend. Selon les informations fournies le 12 avril par les auteurs du Rapport d'étude, l'entreprise Urbaplan SA, seuls des **habitants** (Suisses et non-suisses) de la Riviera entre 18 et 65 ans auraient été inclus dans ce sondage.

Puisque la possibilité de poser des questions était, malheureusement, fortement limitée lors de la partie officielle de cette soirée et le rapport n'étant pas à notre disposition, je me suis adressée aux deux auteurs du rapport lors de la partie « apéro » et je leur ai posé la question si, en effet, ceux et celles en-dessus de 65 ans auraient été exclus de ce sondage et si oui, pourquoi ? On m'a confirmé ce fait, mais les deux auteurs affirmaient qu'ils ne savaient pas pourquoi !

Quel était mon étonnement de voir, que sur le site web, l'Institut M.I.S. Trend affirme que l'échantillon, pour ce sondage, a été pris parmi des **citoyens de la Riviera âgés de plus de 18 ans**.

Pour la commission du 28 avril il serait utile d'avoir des informations précises sur ces points importants et peu clairs.

Mon deuxième point :

Le 12 avril, je m'attendais à une séance d'information lors de laquelle des faits et chiffres sur la question seraient présentés afin que nous puissions nous former une opinion fondée, débattre par la suite, et prendre des décisions politiques. Mais les auteurs, c'est-à-dire les mandataires, nous ont présenté des conclusions qui, à mon avis, seront à prendre par les organes politiques et non par les mandataires. J'ai même entendu plusieurs Conseillers communaux présents parler de « manipulation ». Je n'utiliserai de mon côté pas du tout ce terme, mais une explication du pourquoi de cette approche serait nécessaire, à mon avis. Merci ».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Souvent, en matière de relations humaines, les questions que l'on pose sont davantage sources de compréhension que les réponses que l'on apporte : ainsi en est-il de l'excellent rapport de la Municipalité relatif à l'objet qui nous occupe, résultant du rapport final du bureau Urbaplan sur l'étude d'opportunité et de faisabilité

d'éventuelles fusions ou d'une gouvernance régionale au sein de nos dix communes. Mais le problème est que nous sommes là non pas seulement pour comprendre une situation présente, mais que nous agissons sur le plan politique, là où nous devons trouver des dénominateurs communs en face de volontés et de sensibilités divergentes.

Ainsi nous sommes environ 600 Conseillers communaux à lire les deux mêmes rapports, sur notre canapé, dans notre jardin, dans notre bureau ou sur un coin de table, et qu'ils vont être lus et compris de presque autant de façons différentes. En fonction d'un grand nombre de situations personnelles, tout aussi légitimes les unes que les autres, qui tiennent compte des mentalités, du rôle que nous jouons dans nos communes respectives, de notre statut, de nos préjugés, de nos influences familiales et sociales, de notre histoire, et encore de la personnalité ou du charisme de nos autorités communales, nous avons souvent un réflexe de comptable : qu'avons-nous à perdre ou à gagner si nous nous engageons dans une ambitieuse réforme qui viserait à abolir les frontières communales au sein de la région Riviera de notre district ? "Là où il y a une volonté, il y a un chemin", disons-nous souvent, et nous nous apercevons qu'il y a plusieurs volontés et qu'il y a plusieurs chemins pour rendre notre région plus unie, plus solidaire, plus performante sur la carte du territoire romand, plus attentive aussi à consentir globalement les ressources et moyens propres à satisfaire les besoins et exigences d'une communauté qui n'est décidément plus la même que celle qui existait il y a 150 ou 200 ans.

Il ne faut pas être seulement comptable pour envisager l'avenir de nos dix communes : il faut être visionnaire, il faut être courageux, il faut avoir l'ouverture d'esprit nécessaire à entreprendre un grand chantier. Et surtout il faut être patient, non pas comme une excuse, comme un prétexte, à rester les bras croisés, mais bien comme la condition même du succès d'un projet capable de fédérer nos dix communes.

En conclusion, mes chers collègues, j'en appelle à votre intelligence et à votre volonté pour mettre en place une nouvelle gouvernance régionale, pour réaliser une ou plusieurs fusions au sein de nos communes, en sachant bien que ces fusions partielles seront de nature à empêcher ou à retarder durablement la grande fusion que j'appelle de mes vœux.

Et pour réaliser cette grande fusion, sur la base des analyses et des enquêtes qui nous sont fournies aujourd'hui, je pense qu'il faudrait élire une assemblée représentative des dix communes, une sorte de constituante, composée d'autant de délégations mais à nombre égal, pour éviter que les petites communes, si l'on peut dire, se sentent minorisées ou mises de côté par deux ou trois communes dont la population est plus importante. Les communautés locales, comme les individus, ont leur psychologie dont nous devons tenir compte et c'est une vérité qui est à la base de toute l'histoire de notre pays. Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La composition de la commission n'ayant pas subi de modifications à la connaissance de M. le Président, il ne la remet pas en discussion. Elle se réunira le jeudi 28 avril 2016 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, à la rue du Marché 8 à Montreux.

8. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Un postulat sera développé ce soir, et M. le Président invite Mme Anne Saito à venir devant l'assemblée pour développer son postulat intitulé : « Pour l'aménagement de jardins communautaires à Montreux ».

Mme Anne Saito donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, chers collègues Conseillers communaux, cher public,

J'ai le plaisir, ce soir, de vous présenter mon postulat, qui s'intitule : « Pour l'aménagement de jardins communautaires à Montreux ».

Par le présent postulat je sollicite la Municipalité de Montreux pour qu'elle établisse un inventaire des friches communales sur lesquelles il serait possible de créer des jardins de type urbain communautaire. Depuis de nombreuses années différents acteurs privés et publics ont développé ce type de projets écologiques communautaires dans l'objectif de valoriser et d'entretenir des terrains urbains se situant à 5 ou 10 minutes à pied des lieux de vie de leurs jardiniers et exploités selon les principes de culture biologique.

Les contraintes suivantes sont relatives à ce type de vision de jardinage communautaire :

- Le terrain doit être exploité en commun par un groupe de citoyens habitant dans un périmètre de 5 min de déplacement à pied du dit jardin.
- L'entretien de ce terrain doit être entrepris dans le respect de la nature et sans utilisation de pesticides ou d'autres produits toxiques.
- Une dimension pédagogique doit y régner, c'est-à-dire que des spécialistes volontaires encadrent les jardiniers dans l'objectif de leur apprendre à cultiver ces terres de manière durable et simple, et dans le respect de l'environnement.
- Les parcelles sont petites, entre 5m² à 15m², et sont individuelles, mais sont ouvertes les unes aux autres. Donc c'est un projet un peu différent des jardins familiaux que l'on connaissait à l'époque, soit jusque dans les années quatre-vingt. Aucune construction n'y est autorisée (ex. cabane, barrière, etc.).
- Un espace commun permet aux participants de se retrouver et d'échanger. Cela renforce la mixité et la cohésion sociale au sein du quartier.

Bénéfice pour la commune et ses citoyens :

- Embellissement de l'environnement de notre paysage urbain.
- Ce type de projet est peu coûteux et facile à mettre en place.
- L'entretien économe de terrains paysagers est en place, car les participants y travaillent à titre gracieux, les parcelles peuvent être facturées aux jardiniers pour des montants symboliques, par exemple Fr. 5.- ou Fr 10.-/m²/an, pour notamment payer les charges comme l'eau ou éventuellement l'électricité si nécessaire.
- J'ai déjà parlé de la cohésion sociale, mais il y a aussi la sécurité du quartier, car vous savez que si les gens se connaissent et se côtoient, il y a moins d'incivilités dans les quartiers et dans les villes, et cela permet aussi aux citoyens de se fréquenter entre voisins de différents âges, milieu social, et dans un objectif commun et récréatif.

- Nos citoyens seront aussi en meilleure santé s'ils peuvent être actifs en plein air, sans devoir faire d'énormes efforts pour se déplacer, et notamment parmi la population qui est la moins nantie.
- L'attrait de la commune peut être aussi renforcé aux yeux des jeunes familles urbaines qui veulent profiter d'un milieu centré mais dans un environnement vert.
- Ces jardins offrent aussi la possibilité, pour les participants, de cultiver des fruits et des légumes qui sont des produits frais, sains et qui permettent un approvisionnement immédiat et traçable bien entendu.
- Ces types de projets sont faciles aussi à mettre en place, car si la commune a besoin de réutiliser ces parcelles, elle peut en changer l'affectation assez rapidement, car un contrat est conclu avec les jardiniers. Je reviendrai après sur ce point-là.

Je souhaite que la Municipalité étudie les points suivants relatifs à ce postulat :

- Quels sont les terrains qui peuvent être utilisés à court, moyen et long terme ? C'est-à-dire 1 ou 2 ans, 2 ou 5 ans, 10 ans ou plus.
- Quels sont les moyens auxiliaires que la Municipalité est prête à mettre en place à la disposition des jardiniers ? C'est-à-dire, par exemple, du personnel de voirie, de la terre, prêts d'outils, encadrement, ou personnel encadrant.
- Quels sont les parties prenantes que la Municipalité est prête à accepter pour la mise en œuvre de ces projets. Je pense que vous savez qu'il y a aussi des associations et fondations qui travaillent sur ce type de projet. Je pense notamment à Equiterre ou EPER qui ont déjà beaucoup de pratique dans ce type de projet.
- Combien y a-t-il de demande de jardins de la part des citoyens et dans quelles régions de la commune ? Parce que j'imagine bien, que suivant le lieu d'habitation des gens la demande n'est pas la même.

Je voudrais finir mon intervention par un exemple concret. Vous savez qu'il existe énormément de ce type de projet, Vevey, Lausanne, et l'on en trouve beaucoup plus loin de chez nous, à Berlin ou aux Etats-Unis, il y a New York et d'autres villes, vous pouvez voir cela aisément sur internet.

Là je pense à un projet qui a été notamment mis en place à Vevey et qui utilise des parcelles en attente d'un PPA et qui sont donc disponibles et mises à disposition de la population intéressée, dans une durée limitée dans le temps.

Un contrat avec cahier des charges précis est établi entre les parties et permet de libérer les terrains concernés en temps et en heure.

Cela peut permettre la création de potagers afin de valoriser ces parcelles entre-temps, car elles sont situées justement dans des zones urbaines denses.

Dans ce cas, une soixantaine de parcelles ont été créées, et 50 familles occupent actuellement un terrain, ainsi qu'une UAPE et des fondations.

Un jardinage biologique y est pratiqué, aucun produit nocif n'y est utilisé, et ces parcelles sont ouvertes les unes aux autres. Les outils de jardinage sont mis en commun dans des coffres et un compost commun est créé. Un espace commun est aussi prévu avec une table pour échanger et socialiser entre les participants.

Ces expériences me semblent extrêmement positives et permettent parfois la création d'une association pour permettre aux jardins d'être autogérés. Ceci est quelque chose à voir de cas en cas, suivant la dynamique qui se met en place entre les participants.

Pour conclure, je souhaite que ce postulat soit renvoyé à une commission. Merci ».

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme la postulante. Mme la postulante souhaite, comme on l'a entendu, que son postulat soit transmis à une commission pour la prise en considération ou non. M. le Président demande si 5 membres du Conseil le souhaitent également, ce qui est bien le cas.

Le postulat sera donc renvoyé en commission pour la prise en considération ou non.

9. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu trois réponses écrites de la Municipalité. La première concerne la réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michel Bongard au sujet des résidences secondaires à Montreux.

M. Michel Bongard remercie tout d'abord la Municipalité pour avoir apporté des réponses à son interpellation sur les résidences secondaires. Cette réponse appelle quelques commentaires.

On y lit que la proportion des résidences secondaires est de 24,55%, ce qui est un chiffre assez impressionnant. Il révèle qu'une grosse partie de notre patrimoine construit est occupé de manière temporaire. Il serait intéressant de connaître la surface de plancher de ces résidences secondaires et les comparer à la surface de plancher des résidences principales. Est-ce que la proportion serait la même ? A savoir est-ce que ces résidences secondaires sont d'immenses palais ou sont de petits appartements ?

Dans le contexte de la prise de conscience du problème du gaspillage du sol M. Bongard regrette que la commune ait laissé autant de place à des résidences secondaires. Pourtant c'est une politique qui a été affirmée par M. le Municipal quand ils étaient en séance. Cette manière de faire contribue et a contribué au gaspillage de la zone à bâtir en Suisse.

La Municipalité fait état de trois types de résidences secondaires. Celles qui sont occupées par des personnes en résidences secondaires et inscrites auprès de l'Office de la population, celles des propriétaires assujettis à la taxe de séjour et enfin un troisième groupe mystérieux sur lequel on ne sait rien, mais heureusement un questionnaire leur sera adressé. M. Michel Bongard aurait d'ailleurs apprécié que la Municipalité communique les proportions de ces trois catégories, car tout est imaginable.

M. Bongard est soulagé que la Municipalité n'ait accordé aucun permis de construire pour des résidences secondaires depuis 2012.

Enfin, M. Michel Bongard serait intéressé à prendre connaissance, en temps voulu, du classement des résidences secondaires en fonction de leur valeur fiscale et de leur surface d'habitation puisque c'était la quatrième question à son interpellation et il a agendé une prochaine interpellation pour la fin du 1^{er} semestre 2017 comme l'écrit la Municipalité dans sa réponse.

La discussion est toujours ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Trouver un appartement à louer à Montreux est un des plus sérieux problèmes posés à tous ceux qui souhaitent s'y établir ou qui doivent changer d'appartement sur la commune.

Le rapport sur la fusion des communes de la Riviera, que nous venons de recevoir, le relève encore une fois.

Dans le même temps, notre commune compte entre 2000 et 4000 résidences secondaires, dont de nombreuses ne sont presque jamais habitées, voire même jamais du tout, tout au long de l'année.

J'avais, par un postulat déposé en début d'année, proposé de réfléchir aux mesures incitatives et de diverses sortes, qui pourraient décider certains propriétaires de résidences secondaires à remettre celles-ci en location, ce qui permettrait de détendre un peu le marché des appartements sur la commune.

Une évolution qui aurait aussi bénéficié aux maîtres d'oeuvre locaux de toute sorte, grâce aux rénovations d'appartements, et qui aurait bénéficié aux commerçants, grâce aux nouveaux locataires. Tout cela sans construire un seul logement supplémentaire.

Dans mon postulat, soutenu par Montreux Libre et l'UDC, je relevais ainsi que si 10% de ces appartements de résidences secondaires revenaient sur le marché de la location grâce à des mesures d'incitation, cela représenterait plus de logements nouvellement disponibles que tout le projet de Baugy.

Membre de la commission, notre collègue Michel Bongard avait voté pour mon postulat en commission. La commission avait finalement émis un vote très serré, avec trois abstentions notamment.

En plénum, alors que l'on savait que le vote pourrait être serré, M. Bongard avait affirmé qu'il avait voté contre en commission, puis enchaîné en affirmant qu'il allait déposer, plus tard dans la soirée, une interpellation qui poserait de manière beaucoup plus utile la question des résidences secondaires.

Qu'un Conseiller communal aussi expérimenté que M. Bongard puisse annoncer qu'il développerait plus tard dans la soirée une interpellation qui allait être, en quelque sorte, une « alternative » à l'acceptation de mon postulat, voilà qui représentait le stratagème le plus efficace imaginable pour torpiller ledit postulat.

De fait, il avait ainsi torpillé mon postulat, en entraînant les voix écologistes à voter contre, ainsi que certaines voix socialistes.

Alliées au PLR, qui nie toute possibilité d'agir sur les résidences secondaires pour améliorer le problème du logement à Montreux, ces voix avaient naturellement fait la différence et mon postulat fut rejeté.

Circulez, il n'y a rien à faire en matière de résidences secondaires à Montreux.

Je vous le dis franchement, que le secrétaire exécutif de Pro Natura, à qui je verse pourtant chaque année un don de soutien, puisse torpiller un tel postulat est incompréhensible.

Dans le contexte d'un accroissement effectif de la population, d'une réelle pénurie de logements et de loyers élevés, le retour sur le marché de la location d'appartements

vides ne peut qu'être favorable au développement durable et à la protection de l'environnement.

Pouvoir loger plus de gens sans devoir construire, oui c'est bon pour l'environnement.

Comment affirmer le contraire, en sachant que du coup il n'y a :

- aucune infrastructure à construire,
- une mise en valeur de l'existant,
- une valorisation des dépenses d'énergie (chauffer un appartement occupé plutôt qu'un appartement vide),
- de nombreuses rénovations, améliorant l'efficacité énergétique du bâtiment,
- une baisse de la pression sur le foncier encore constructible.

Faut-il aussi rappeler que les appartements vides ne sont pas uniquement au centre, mais répartis sur tout le territoire communal.

Cela signifie aussi que les régions périphériques, où la nature entre en « contact » avec l'urbanisme, se trouvent ainsi préservées du mitage et de la pression provoquée par de nouvelles constructions, à chaque fois qu'on remet en location un appartement plutôt que d'en construire un nouveau.

Je me rappelle d'une intervention de M. Bongard pour protéger la châtaigneraie proche du projet de Baugy. J'avais appuyé cette intervention pour obtenir que les constructions soient éloignées de cette châtaigneraie.

Mais quelle ironie, quand on voit ce même Conseiller communal empêcher une réflexion de fond sur l'utilisation du bâti existant, plutôt que la construction de nouveaux logements.

Car le résultat est là : la réponse à l'interpellation de M. Bongard n'apporte aucune analyse digne de ce nom, puisque les questions ne portaient que marginalement sur les questions que posait mon postulat.

Au final, c'est un grand gâchis pour toutes celles et tous ceux qui souhaitaient réfléchir à la manière de mieux mettre en valeur les logements existants à Montreux, au bénéfice de tous.

Pendant ce temps, les jeunes et les personnes âgées notamment, mais aussi les nouvelles familles, quittent donc Montreux, en passant devant des centaines d'appartements vides.

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Président redonne la parole à M. Bongard, tout en soulignant qu'il ne s'agit pas de partir en grande discussion par rapport à cette réponse.

M. Michel Bongard, comme il y a des attaques personnelles dans l'intervention de M. Emmanuel Gétaz, se sent obligé de répondre. Cette attaque personnelle ressemble d'ailleurs à ce que l'on sent depuis quelque temps entre un parti et un autre, et c'est dommage.

Si M. Emmanuel Gétaz a de si bonnes idées ils peuvent très bien travailler ensemble. Ils sont assis l'un derrière l'autre et M. Bongard pense qu'ils pourraient assez rapidement se concerter pour chercher une bonne façon de faire, mais pour bien faire il faut respecter ses collègues, et M. Bongard ne sent pas tellement cette intention-là.

Mais M. Bongard a appris aussi à subir des coups puisque l'on cite qu'il travaille pour une association, qui d'ailleurs avait participé à l'initiative pour le paysage qui a donné lieu à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, et qui pose d'ailleurs pas mal de problèmes.

Toujours est-il qu'il est vrai que les réponses de la Municipalité sont assez molles, mais comme l'avait dit M. le Municipal, en fait c'est bien ce que l'on cherche à Montreux, c'est cette politique affirmée de station touristique, on veut créer beaucoup de résidences secondaires, c'est affirmé, et M. Michel Bongard n'est pas d'accord et il cherche comment est-ce que l'on peut entrer en matière pour modifier les choses, mais ce n'est pas facile car il faut respecter beaucoup d'intérêts qui sont privés en l'occurrence. Le sacro-saint droit privé est très fort dans notre pays donc, de l'avis de M. Bongard, cela ne sert à rien de gesticuler, c'est pour cela qu'il a souhaité obtenir des réponses objectives, certaines seront simples, les questions de M. Bongard l'étaient aussi.

M. le Président donne une dernière fois la parole à M. Gétaz après il clôturera la discussion.

M. Emmanuel Gétaz regrette que M. Michel Bongard ait pris cela pour des attaques personnelles, et il rappelle les faits, car effectivement la manœuvre qui a eu lieu au Conseil lorsque l'on a voté pour le postulat de M. Gétaz était liée. M. Bongard a annoncé qu'il présenterait, plus tard dans la séance, une interpellation qui résoudrait beaucoup mieux, en tout cas qui permettrait de faire beaucoup plus avancer la question. Donc M. Gétaz est désolé de le rappeler, c'est ainsi que cela s'est passé, et c'est pour ça que son postulat n'a eu aucune chance de passer.

La deuxième chose, si rappeler que M. Bongard est aussi secrétaire exécutif de Pro Natura est scandaleux, M. Gétaz est désolé mais il pense que l'on représente dans ce parlement aussi un petit peu ce que l'on est dans la vraie vie et en tout cas M. Gétaz pense que le secrétaire exécutif de Pro Natura devrait travailler dans le sens des réflexions que M. Gétaz proposait dans son postulat.

M. le Président déclare que la discussion est close.

La deuxième réponse écrite de la Municipalité concerne l'interpellation de M. le Conseiller communal Alexandre Staeger intitulée : "Bis repetita placent ?"

M. le Président donne la parole à M. Staeger s'il le souhaite.

M. Alexandre Staeger remercie tout d'abord la Municipalité pour cette réponse à ses deux interpellations. Il attire aussi l'attention de notre exécutif sur l'opposition-pétition qui a été déposée par les voisins directs de ce projet.

La troisième et dernière réponse reçue concerne l'interpellation de Mme la Conseillère communale Carola Fastiggi intitulée : « La ferme de Clarens en état de décomposition avancé ».

M. le Président donne la parole à Mme Fastiggi si elle le souhaite.

Mme Carola Fastiggi remercie aussi la Municipalité pour sa réponse, et déclare qu'elle est partiellement satisfaite.

Elle a bien pris note que la Municipalité entend bien dénoncer la situation auprès des Offices cantonaux compétents en la matière, et elle aimerait savoir si cela a déjà été

fait, et si ce n'est pas le cas quand cela sera fait, et s'il est possible d'avoir un compte rendu par la suite.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il a été assez surpris par certains éléments de la réponse municipale.

Notamment il aimerait rappeler, pour celles et ceux qui n'étaient pas là quand le Conseil a voté le PPA « Rue Gambetta – Rue du Port », ce qu'il s'est passé à l'époque.

Il rappelle d'abord que par deux fois ce Conseil a émis un avis très clair sur la préservation de cette ferme, en votant le fait qu'elle ne pourrait pas être démolie dans le cadre de l'évolution du PPA et des projets du nouveau promoteur.

Or, au point 2, M. Gétaz lit que la Municipalité est attentive aux mesures, le cas échéant, qu'il conviendrait de prendre en vue de garantir l'intégrité de la partie à conserver de la ferme de Clarens. Ensuite il y a, en bas de page, une note précisant que la partie de la ferme à Clarens à conserver serait uniquement la façade donnant sur la rue du Port.

M. Emmanuel Gétaz tient à rappeler que jusqu'à preuve du contraire et aussi longtemps que le Conseil communal n'aura pas voté un nouveau PPA, en l'occurrence ce que le Conseil a dit et qu'il a dit à deux reprises c'est qu'il demandait la préservation de la ferme. Or une ferme a des murs, pas un seul mur, M. Gétaz n'a jamais vu une ferme avec un seul mur, et elle a un toit notamment.

Il voudrait rappeler ici qu'à l'époque, le toit de la ferme était en état extrêmement bon, c'était une charpente de bois. M. Gétaz, à titre personnel, avait demandé à un spécialiste, à l'époque où l'on pouvait entrer dans la ferme, d'aller regarder et le spécialiste avait confirmé que cette charpente était en excellent état. La seule chose qui posait problème sur ce toit, c'était les bords du toit où effectivement certaines tuiles étaient un peu instables, et il aurait évidemment fallu prendre les bonnes mesures à l'époque, celles qui auraient été des mesures de bonne foi, consistant à renforcer le bord du toit ou en tout cas à vérifier que les tuiles ne puissent pas tomber.

Au lieu de cela, on le sait, le promoteur avec une sorte de participation plus ou moins active ou passive de la Municipalité – M. Gétaz ne sait pas qui exactement à valider cela – à enlever les tuiles du toit et évidemment il a, en quelque sorte, condamné ce bâtiment à la décrépitude accélérée.

M. Emmanuel Gétaz aimerait rappeler aussi, en regard de ce qui est dit au point 4. Il est dit que le propriétaire de la parcelle no 729 est en attente de la validation du plan partiel d'affectation (PPA) « Rue Gambetta – rue du Port », mais il l'a son PPA. M. Gétaz peut rappeler ce qu'il y a dans ce PPA car il a participé aux commissions. Le promoteur a le droit de construire tout le long de la rue Gambetta de nombreux appartements. Il a aussi le droit de construire, en haut de la parcelle, une construction de 5 ou 6 étages, soit un volume tout à fait conséquent, et il a pour seule obligation de conserver la ferme avec le droit d'en faire du logement.

Donc, personnellement, M. Gétaz est quand même très surpris de voir l'évolution de ce qu'il se passe sur cette parcelle, sachant ce que l'on avait voté et le contexte dans lequel cela avait été fait.

Tout promoteur qui aurait voulu faire ce qui est dans ce PPA l'aurait déjà construit depuis fort longtemps.

M. Gétaz aimerait encore rappeler une chose. Il est dit que l'article 87 LATC habilite la Municipalité à exiger des propriétaires l'exécution de travaux qui, sans frais excessifs, sont de nature à remédier à une situation où le défaut d'entretien nuit à l'aspect du voisinage. Non, la seule chose qu'il aurait fallu faire et malheureusement cela n'a pas été fait, c'est exiger que cette ferme soit maintenue en l'état jusqu'au moment où le PPA serait entré en force et aurait été appliqué avec des constructions, et il aurait donc fallu éviter cette espèce de pantalonade qui a consisté à prétendre conserver une ferme en lui enlevant son toit.

M. Michel Bongard avait demandé la parole, mais déclare que par ses termes secs et sonnants, M. Gétaz a très bien exprimé l'avis que M. Bongard aurait bien voulu exprimer avant lui s'il avait pressé sur le bouton assez tôt. Parce que pour travailler en politique de manière constructive c'est de renoncer aux attaques personnelles.

Chaque sujet est différent, des fois on n'est pas d'accord, mais si on respecte son collègue, après on peut être d'accord. M. Bongard respecte M. Gétaz et il est d'accord avec lui.

M. le Municipal Christian Neukomm va tout d'abord répondre à Mme Carola Fastiggi. Bien entendu la Municipalité va suivre cette affaire et elle donnera, en temps et en heure, l'évolution de l'analyse qui sera ou pas faite par les Départements cantonaux concernés.

Quant aux remarques de M. Emmanuel Gétaz la Municipalité en prend note. M. Christian Neukomm rappelle, pour ceux qui ne connaîtraient pas toute l'histoire, que l'on a dû, de manière urgente, délester le toit de toutes ses tuiles pour éviter que cette charpente en excellent état ne s'effondre, et avec les risques évidents que l'on peut imaginer. C'est la raison pour laquelle les tuiles ont été enlevées, justement dans un but de maintenir, tant que faire se peut, la volonté du Conseil

M. le Municipal Christian Neukomm rappelle, que la façade telle qu'elle a été décrite, est effectivement la seule partie qui, au dire des spécialistes et des monuments et sites, a une note de protection 3, qui est de compétence municipale.

Quant à savoir si le propriétaire, volontairement ou pas, selon ce qui a été dit, retient la création de ce PPA, force est de constater que ce n'est pas le cas. Actuellement on est en attente de l'ultime contrôle du Département cantonal entre autre lié aux dangers de crue. Comme on le sait la Baye est en train d'être traitée mais elle n'est pas encore en voie d'être sécurisée, et le Département cantonal a exigé, quand bien même à terme la sécurisation sera mise en place, une étude intermédiaire. Et, tant que l'on n'a pas cette étude, on ne peut pas aller plus loin, et le propriétaire, dans le fond, s'en tient simplement à l'obligation qui lui a été faite.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu aux questions.

M. le Président donne une dernière fois la parole à M. Gétaz concernant cette réponse.

M. Emmanuel Gétaz a une seule question. Existe-t-il un rapport qui justifie la dépose des tuiles ? Existe-t-il un rapport ou un document, transmis à la commune, et qui dit à la Commune qu'elle doit déposer les tuiles de ce bâtiment ? Et si oui, est-il possible de le voir ?

M. le Municipal Christian Neukomm a la chance de pouvoir répondre car il est en droite ligne de M. Barraud de Mme Wasem qui acquiescent de la tête, donc M.

Neukomm peut confirmer qu'il y a effectivement un rapport et que ce rapport est à disposition si tant est que M. Gétaz veuille en prendre connaissance.

La discussion est close.

On passe maintenant aux deux interpellations qui ont été déposées ce soir. La première interpellation a été déposée par Mme Susanne Lauber Fürst que M. le Président invite à s'avancer devant l'assemblée. Cette interpellation s'intitule : « Conférence des Syndics de la Riviera ».

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Mon interpellation s'adresse à M. le Syndic.

Monsieur le Syndic,

Lors de la séance d'information régionale du 12 avril 2016 en relation avec la présentation du Rapport d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera, les Conseillères et Conseillers présents ont appris que le Syndic de Vevey, lors des séances du Conseil communal, faisait une intervention orale en énumérant les sujets traités lors des Conférences des syndics de la Riviera.

En me rendant sur le site web du Service des affaires intercommunales de la Riviera (www.sai-riviera), j'ai trouvé en effet des informations très utiles sur la Conférence des syndics qui a lieu 7 à 8 fois par année et regroupe les syndics des 10 communes de la Riviera. J'ai pu y lire que ces conférences permettent aux 10 syndics d'examiner, de débattre, de se concerter et d'harmoniser leurs positions sur les dossiers régionaux en cours ou les projets à développer.

Montreux Libre estime que notre Conseil pourrait également bénéficier d'une brève information sur les sujets traités.

Je m'adresse alors, avec la question suivante, à vous, Monsieur le Syndic.

Estimez-vous utile que notre Conseil communal de Montreux soit informé brièvement sur les sujets traités lors des Conférences des syndics de la Riviera ?

Je vous remercie à l'avance pour votre réponse à notre interpellation ».

M. le Syndic Laurent Wehrli tient tout d'abord à préciser, ce qui n'a peut-être pas été suffisamment explicité par son collègue Laurent Baillif, et il désire le rappeler ici, c'est que la Conférence des syndics ne prend aucune décision. D'abord parce que les syndics n'ont aucune capacité à prendre des décisions, tout seul, dans le système vaudois, et que toutes les décisions qui sont initiées par la Conférence des syndics et qui se transforment d'une idée en un projet, voire une proposition, sont ensuite présentées à chacune des Municipalités. Celles qui sont ensuite retenues font l'objet de préavis qui sont présentés devant les Conseils communaux.

Si d'aucuns pensent qu'il y a des secrets qui se discutent à la Conférence des syndics, tout ce qui est et qui se réalise ne peut être fait qu'en toute transparence avec l'ensemble des Municipalités et l'ensemble des Conseils communaux, M. le Syndic Laurent Wehrli tient quand même à être ici très précis sur ce point.

Pour le reste, à titre personnel, il n'a aucun problème pour évoquer ce qui est discuté, tout en rappelant qu'évidemment tous peuvent comprendre que certains éléments ont quand même une forme de confidentialité, parce que ce sont d'abord des débats

avant d'être justement transformés en études ou en analyses, respectivement le fruit de ces études et de ces analyses est ensuite présenté, d'ailleurs on en a parlé tout à l'heure dans le cadre de l'étude sur les fusions, à l'ensemble des Conseils communaux.

A titre personnel, M, le Syndic n'est pas sûr qu'il y ait grand-chose de "sexy" dans les ordres du jour de la Conférence des syndicats, mais encore une fois, il n'a aucun problème pour en parler. Peut-être qu'il s'agira quand même de trouver la formule, est-ce que c'est à chaque Conseil communal, est-ce que c'est une fois par trimestre, comme le fait, sauf erreur, Laurent Baillif, ou une fois tous les 3 ou 4 mois, quand il y a un peu d'avancée dans les projets. Mais très sincèrement et très concrètement, M. le Syndic Laurent Wehrli n'a aucun problème avec cela, il prend note de cette demande, et il le fera avec plaisir dans une forme justement de progressivité, mais pas évidemment sous la forme de procès-verbal, de mot à mot, de ce qui s'est dit dans les séances.

Mme Susanne Lauber Fürst remercie M. le Syndic Laurent Wehrli, c'est exactement dans cet esprit qu'elle a déposé son interpellation.

La deuxième interpellation a été déposée par M. Tal Luder, que M. le Président invite également à s'avancer devant l'assemblée.

M. Tal Luder donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Montreux dispose d'une attraction unique en son genre : le marché fixe itinérant ; c'est un jeu dont le but consiste à deviner où se déroulera le marché hebdomadaire de notre ville..., à ce jour, nous pouvons soit annoncer que tout le monde a gagné, mais tout aussi bien dire que tout le monde a perdu. Bref, on ne sait plus...

Plus sérieusement, le groupe Montreux Libre s'interroge sur le devenir du Marché du vendredi.

Pour rappel, la première du marché "nouvelle formule" s'est tenue le 19 avril 2015.

Dans son rapport-préavis no 27/2014, en réponse au postulat de M. Maximilien Graf, la Municipalité nous donnait les informations suivantes :

Point 3 – Situation actuelle

Il existe aujourd'hui deux marchés à Montreux :

- le marché alimentaire du vendredi matin, présent toute l'année sous le Marché couvert ;
- le marché des fripiers ou des artisans du vendredi, présent d'avril à octobre sur les quais de 07h00 à 18h00.

Malheureusement, on ne peut que constater qu'aucun ne donne satisfaction :

- le marché alimentaire est moribond et n'attire plus que quelques fidèles ; l'offre y est réduite et l'attrait reste négligeable ;
- le marché des fripiers offre un choix de faible qualité, occupe le domaine public de manière inesthétique et encombre les quais, rendant difficile le passage des promeneurs et du Petit train touristique.

Point 4 – Nouveau concept

Les objectifs poursuivis par la Municipalité sont les suivants :

- améliorer la qualité, l'attractivité et la diversité des marchés ;
- favoriser les produits du terroir et les producteurs locaux ;
- recentrer les marchés sur la Place du Marché et sous le Marché couvert ;
- rendre les quais à la population et à nos hôtes ;
- créer un nouveau marché de proximité un dimanche par mois.

De plus, un certain investissement dans du matériel et des animations doit être fait pour rendre les marchés attractifs et visibles (une des critiques des études était que le marché situé sur les quais manquait de visibilité depuis la Grand-Rue). Une fois lancé et le régime de croisière atteint, la subvention annuelle de CHF 20'000.- allouée à l'association pourrait diminuer ou disparaître. Dans le même ordre d'idée, la Municipalité n'a pas souhaité ajouter de convention de gestion du domaine public par l'association pour la laisser amorcer le projet. Cette dernière pourrait être créée ultérieurement.

Vers le mois d'août 2015, notre Municipal M. Piemontesi a été pris à partie par les commerçants itinérants lors d'une rencontre assez mouvementée. Pour résumer la situation, ces derniers demandaient à retourner au plus vite sur les quais.

Le 31 mars 2016, l'on pouvait lire dans le 24 Heures un article intitulé "**Le marché se réorganise pour plaire aux habitants et aux touristes**".

Le marché alimentaire hebdomadaire aura ainsi lieu sur les quais devant le Forum, entre le pont de la Baye et le bas de la place du Marché, le vendredi de 8 h à 14 h. Le marché des commerçants itinérants sera entre la place du Marché et le Centre de Congrès, d'avril à octobre, le vendredi de 8 h à 20h.

La situation actuelle soulève des questions et des constatations.

Plusieurs habitués nous ont fait part de leur mécontentement quant à la situation actuelle, à savoir que les marchands alimentaires, les maraîchers et le boucher ne se trouvent plus sous le Marché couvert, mécontentement que nous avons pu constater par nous-mêmes lors de la tenue de nos stands durant la campagne électorale 2016.

Il semble pourtant que les clients et les marchands alimentaires appréciaient d'être à l'abri des intempéries, et ceci quelle que soit la période de l'année.

À une habituée qui faisait part de ses griefs, il a été répondu par M. Francis Frauchiger, membre du comité de l'association des Marchés de Montreux, que la situation était définitive et qu'elle devait en prendre son parti.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les nouveaux aménagements prévus (les parasols), entre autres, n'ont pas profité aux commerçants du vendredi d'après les photos qui sont projetées. Les commerçants ont eux-mêmes ajouté des bâches en plastique contre la pluie et le vent, alors que sous le Marché couvert ils sont protégés. Il y a une deuxième image projetée de même nature, soit une vue globale.

Si la nouvelle association Marchés de Montreux avait pour but de redynamiser ce marché sous l'appellation Marché Fraîcheur, en chassant les marchands de leur emplacement historique, le but ne semble guère atteint en laissant vide le Marché couvert, qui a, depuis des générations, été un lieu de rencontres et de convivialité de notre ville.

Il serait temps d'arrêter cette valse-hésitation !

Nous adressons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Pourquoi la structure en bois portant le Bar des Etoiles est-elle toujours actuellement en place sous le Marché ? Pourquoi n'a-t-elle pas été démontée en même temps que les chalets du Marché de Noël ? La place restante à côté de la patinoire n'aurait-elle pas été suffisante pour accueillir le petit nombre de marchands qui constituent le marché du vendredi ?
2. Quelle utilisation a été faite des CHF 20'000.- octroyés par le Conseil à l'Association Marchés de Montreux ? Cette somme devait être allouée principalement à des aménagements extérieurs (parasols et autres) selon Mme Willi, ancienne Municipale en charge du dossier.
3. La subvention annuelle de CHF 20'000.- avait surtout sa raison d'être pour lancer le nouveau projet. Vu que la situation actuelle est un retour à l'ancien fonctionnement, la Municipalité estime-t-elle opportun de maintenir cette subvention ? Faut-il maintenir l'association ?
4. Dans quelle mesure la Municipalité dispose-t-elle encore d'un pouvoir de décision concernant l'organisation du marché du vendredi ?
5. La Municipalité envisage-t-elle de conclure une convention de gestion du domaine public avec l'association ? Si oui, quand ?

Je remercie la Municipalité pour la réponse qu'elle nous apportera ».

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi déclare qu'en tenant compte des différentes questions il propose que la Municipalité réponde par écrit.

M. Tal Luder remercie M. Piemontesi et évidemment il préfère avoir une réponse plus tard, plus complète.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président Lionel Winkler déclare que la parole est à qui souhaite la prendre, et il rappelle à l'assemblée que le point 10 est aussi important que le point 1 !

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Les médias ont largement commenté la "dispense de poignée de main" dont ont bénéficié deux élèves d'un collège de Therwil, dont le père est par ailleurs un imam engagé. La décision des autorités scolaires, à savoir d'autoriser ces élèves à ne plus serrer la main non seulement de leurs enseignantes, mais aussi par mesure d'égalité de leurs enseignants, est à mon avis déplorable, car elle place les revendications de l'Islam au-dessus de nos lois et règlements helvétiques. Dans un Etat comme le nôtre qui a connu les Lumières, il convient de fixer des limites à la sphère religieuse. Serrer la main d'une femme est une marque traditionnelle de respect, et il n'est pas acceptable dans notre société qu'une religion dise le contraire.

Comprendre n'est pas excuser, mais il me paraît utile de rappeler ici ce que dit le théologien protestant Shafique Keshavjee, spécialiste de l'Islam, concernant cette attitude qui nous est étrangère, et qui bafoue notre conception des principes d'égalité entre l'homme et la femme. Ce n'est pas dans le Coran, texte fondateur de l'Islam, qu'apparaît la prescription qui nous occupe, mais bien dans une 2e source que

constituent les hadiths, qui relatent les propos, les gestes, les faits de Mahomet dans telle ou telle circonstance. Ainsi, un hadith très explicite et incontesté, que rapporte l'érudit sunnite al-Bukhari, dit en particulier: "Non par Allah, la main du messager d'Allah n'a jamais touché la main d'une femme". Un autre hadith, tout aussi explicite, dit encore: "Il serait mieux pour vous d'être piqué sur la tête avec une aiguille en fer, que de toucher une femme, ce qui est illégal pour vous".

Des injonctions autoritaires, qui avaient peut-être une justification dans d'autres temps et d'autres lieux, il est équitable de dire qu'on en trouve aussi parfois dans l'Ancien Testament. Mais, ce qui fait la force de notre civilisation chrétienne, c'est qu'elle a su évoluer au cours des temps par le biais de diverses révolutions politiques et culturelles, comme la Renaissance et le siècle des Lumières. Nous portons dès lors un autre regard sur les textes bibliques, ce qui a permis en particulier l'avènement de la pensée cartésienne et de la science moderne au XVIIIe siècle, avec toutes les retombées technologiques dont nous bénéficions encore aujourd'hui. Il est intéressant dans ce contexte de constater que sur plus de 300 lauréats des prix Nobel en sciences exactes, soit la physique et la chimie, qui ont été attribués depuis 1901, année de leur création, 3 lauréats seulement sont de confession musulmane. Je n'aurai de cesse de le répéter : pour être soluble dans notre société occidentale du 21e siècle, l'Islam devrait impérativement être repensé à la lumière de la modernité.

La justification de cette longue introduction, c'est que les événements de Therwil ont eu un précédent qui a concerné directement notre Conseil. Le journal "Le Matin" du 16 février nous a en effet appris qu'une journaliste, en reportage à la mosquée de Lausanne, s'est vue refuser la poignée de main de la part du porte-parole des lieux, Monsieur Bassam Degerab, élu Vert de notre Conseil. Libre à lui bien entendu d'être adepte de telles pratiques, puisque la liberté de pensée et de croyance sont une règle fondamentale dans notre pays. Il y a néanmoins un fait qui, à mes yeux, n'est pas tolérable: Monsieur Degerab fait partie en effet de la Commission de naturalisation nommée par notre Municipalité. Or, Mesdames et Messieurs, la naturalisation est la fille de l'intégration. Cette dernière est en effet l'étape préliminaire indispensable avant que toute naturalisation n'entre en question, et c'est justement le degré d'intégration des candidats que la commission de naturalisation a, entre autres, le devoir d'évaluer. Je ne vois pas comment Monsieur Degerab peut accomplir une telle tâche en toute impartialité, alors même qu'il n'est lui-même pas en mesure de respecter des coutumes élémentaires et traditionnelles de notre société suisse. Je ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt de notre collectivité de donner ce pouvoir consultatif à une personne qui applique des principes d'un autre âge, totalement étrangers à notre culture, et encore plus important à mes yeux, discriminatoires vis-à-vis de la femme.

Bien entendu, nous sommes en fin de législature, de sorte que l'importance et les implications de ces faits sont à pondérer. Néanmoins, en vous parlant de la sorte, mon but, Mesdames et Messieurs, est simplement de vous rendre attentifs à une problématique qui deviendra de plus en plus sensible au cours du temps, et dont il faudra impérativement, selon moi, tenir compte à l'avenir.

Je vous remercie de votre attention ».

Applaudissements dans l'assemblée.

La parole est toujours à qui veut la prendre.

Mme Catherine Buchet Bulliard relève que l'on a tous reçu ce soir un flyer concernant les Championnats d'Europe de Taekwondo qui auront lieu dans moins d'un mois.

Si elle prend ce soir la parole c'est pour faire appel aux membres du Conseil, car il y a recherche de bénévoles, afin d'accueillir plus de 600 athlètes, plus leur staff technique, plus les arbitres, plus les journalistes internationaux, plus en fait la presse.

Donc, si l'on a envie de s'engager, cela serait bien de s'inscrire sur le site qui est noté sur ce flyer, et si on ne peut pas, ce qui serait intéressant, c'est qu'on le propage autour de soi, et il y aura peut-être des gens intéressés, qui parlent des langues étrangères, comme c'est les Championnats d'Europe il y aura différentes délégations, afin de soutenir les organisateurs pendant cette manifestation.

La discussion se poursuit.

M. le Municipal Caleb Walther déclare que sauf erreur tous ont reçu un papillon à ce sujet sur leur table, mais lui pas, il ne sait donc pas s'il est privilégié ou pas, mais il rappelle que le 30 avril se tiendra les portes ouvertes à l'Etablissement horticole. Il est rassuré parce que visiblement tous ont reçu ce papillon, mais il profite quand même d'inviter l'assemblée à venir passer un moment, au gré des convenances, sur la journée, et il espère que le programme et les activités intéresseront tout un chacun.

La discussion continue.

M. Florian Despond déclare que le groupe PLR souhaite prendre la parole afin de rendre hommage à l'engagement politique de M. Yves Cornaro qui a quitté le Conseil communal après avoir siégé durant plus de 23 ans, et donne lecture de son intervention :

« M. Yves Cornaro a été très actif au sein de la Commission des finances durant plus de 12 ans. Il a également présidé notre Conseil communal en 2001, puis le SIGE en 2003.

Grâce à ses compétences dans les domaines touristique et économique, Yves Cornaro a souvent contribué au développement de notre commune en siégeant dans de nombreuses commissions et en y apportant son expérience.

Directeur du Marché de Noël de Montreux, manifestation aux retombées importantes pour notre ville, il a su faire preuve de dynamisme et de ténacité.

Le groupe PLR souhaite plein succès à Yves pour la suite de ses projets professionnels et personnels et le remercie vivement pour tout ce qu'il a fait aussi bien pour notre commune que pour notre parti. Merci pour votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient tout d'abord à attirer l'attention sur deux éléments, mais tous ont certainement lu et vu, grâce à l'ordre du jour, que la demande qui a été faite à l'issue de la dernière séance du Conseil communal a pu être exaucée, à savoir que la séance d'assermentation des Autorités communales montreuusiennes, pour la législature 2016 – 2021, aura bien lieu toujours le mercredi 15 juin, toujours sous le Marché couvert, mais à **20h15**, ce qui devrait permettre, à part s'il y a des arrêts de jeu d'une très longue durée, aux uns et aux autres qui le souhaitent de voir le match et d'arriver à l'heure. Peut-être pas s'ils vont voir le match au sommet de la Dent de Jaman, le temps de redescendre cela risque d'être un peu court, mais à chacun de prendre ses dispositions.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient ici à remercier M. le Préfet de sa flexibilité et de sa disponibilité, ainsi que de son humour, parce que quand on lui a posé cette question il a répondu qu'il avait un agenda sportif au mois de juin mais qu'il arriverait à s'organiser !

Deuxième élément, M. le Syndic aimerait également remercier, un peu dans le droit fil de ce que vient de dire Mme Catherine Buchet Bulliard, plusieurs personnes qui se sont déjà inscrites comme bénévoles pour la Fête fédérale des musiques, qui se déroulera du 10 au 12 juin et du 17 au 19 juin de cette année.

Cette Fête est un record par rapport à toutes les 33 autres Fêtes fédérales des musiques qui se sont déroulées dans l'histoire de l'Association suisse des musiques, puisque l'on va accueillir, à Montreux et sur la Riviera, 567 corps de musique en concours, ce qui représente environ 25500 musiciennes et musiciens, dans une répartition typique suisse, si on lui permet le jeu de mots, à raison de 75% des cantons alémaniques et 25% des cantons latins.

M. le Syndic Laurent Wehrli avait et a toujours un rêve, et il ose espérer que ce rêve se transformera en réalité, à savoir que chacune de ces fanfares, qui vient pour un jour de concours, répartis sur les 6 jours de la Fête, puisse être accueillie par quelqu'un de la région, au moment où ils arrivent à Chailly, être guidée dans les différentes salles de concours, de parcours de marche et de repas auxquelles elles doivent participer, mais avec quelqu'un de la région, qui en même temps profite d'accueillir, de saluer, d'expliquer peut-être s'il y a des questions, comme par exemple : « Qu'est-ce que c'est ce château ici, ou des choses comme cela? », sans qu'il y ait forcément besoin d'être historien ou géographe de la région, mais à tout le moins amoureux de cette région, engagé dans cette région et volontaire dans cette région.

On a, à ce jour, des guides pour 274 fanfares sur les 567, donc on voit très bien où M. le Syndic veut en venir. Il remercie d'ores et déjà tout un chacun de bien vouloir réfléchir s'il peut faire un, deux, trois, quatre, cinq ou six jours au mois de juin, sur les vendredis et samedis, vendredis fin de journée, samedis et dimanches au complet, pour accompagner ces fanfares. Il ne s'agit pas de toute la journée, la fanfare arrive à une certaine heure, environ deux heures après elle a fini son concours en salle, après il y a le repas, il y a encore le concours de marche, mais ce n'est donc pas toute la journée, et ce serait évidemment juste génial que ces fanfares puissent rentrer chez elles en disant qu'elles ont été très bien accueillies dans la région, que c'était un habitant de la région qui les a accueillies et qui a pu leur parler de la région. M. le Syndic ose penser que l'on partage avec lui ce souci et ce souhait de bien accueillir nos compatriotes venant de toute la Suisse, qui sont de tous les âges, de tous les milieux professionnels ou sociaux, puisque les fanfares sont elles-mêmes des mini-sociétés comme on les aime et comme on veut les valoriser à cette occasion-là.

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie pour l'attention apportée à ses propos, pour l'engagement dont font preuve les bénévoles, et rappelle le site www.ffr2016.ch, ce n'est pas trop compliqué à s'en souvenir. Evidemment que ceux qui auront déjà goûté au bonheur d'être bénévoles aux Championnats d'Europe de Taekwondo, M. le Syndic est sûr qu'ils auront eu tellement de plaisir qu'ils resteront pour venir au mois de juin.

La discussion continue.

M. Florian Despond déclare que c'est un événement important qui mérite d'être relevé, même si cette élection a été tacite, et il pense que c'est encore tout à son honneur, notre Syndic Laurent Wehrli a été réélu, et il croit qu'on peut le féliciter pour cette brillante élection et le remercier pour tout ce qu'il fait pour notre commune, et de se réengager encore pour 5 ans.

Applaudissements nourris de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Lionel Winkler, à la demande de la secrétaire du Conseil, prie M. Franco Meichtry de bien vouloir la rejoindre en fin de séance, afin de discuter de ce problème d'enregistrement.

M. le Président remercie les membres du Conseil pour cette séance et pour leur attention, et rappelle de ne pas oublier de déposer les bouteilles d'eau à l'extérieur de la salle, également pour la Municipalité et de transmettre dans la semaine leurs interventions écrites sous forme électronique à notre secrétaire. Il rappelle également que M. l'huissier demande à ceux qui ont oublié leur carte de bien vouloir rapporter les cartes prêtées.

Il remercie encore la technique et souhaite à toutes et tous un bon retour dans leur foyer.

Il est 21h20 la séance est levée.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Lionel Winkler

Charlotte Chevallier

Annexe : 1 courrier